

LE JOUR

D'ALGERIE

Trois personnes décédées en moins d'une semaine

Inquiétante hausse des accidents de train

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5292 - Vendredi 5 - Samedi 6 février 2021 - Prix : 10 DA

Révision des lois sur la commune et la wilaya

Kamel Beldjoud annonce un nouveau découpage administratif

L'Arabie saoudite, le nouvel Etat paria après l'Iran ?

Par Mohamed Habili

L'Arabie saoudite n'a eu jusqu'à présent aucun motif de se réjouir résultant de l'arrivée d'une nouvelle administration américaine. Peut-être serait-il plus juste de dire, dans son cas plus que dans tout autre : du départ d'une administration avec laquelle elle s'entendait particulièrement bien, en dépit des écarts de langage et de conduite de son chef, Donald Trump. Bien qu'elle n'ait pas été le seul pays à être dans les meilleurs termes avec cette administration, le fait est que jusqu'à présent elle a été la seule à subir et de plein fouet les conséquences de son départ. Pour autant cela ne fut pas une surprise pour elle, Joe Biden n'ayant pas caché au cours de sa campagne qu'il entrait bien dans ses intentions de prendre le contre-pied de la politique de Trump dans certaines questions du plus grand intérêt pour elle. Il lui était même arrivé alors de dire qu'elle méritait d'être traitée comme un paria eu égard à la responsabilité de son prince héritier, Mohammad Ben Salman, dans l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, survenu, on s'en souvient, en octobre 2018 à Istanbul. Ce qui montre bien qu'à ses yeux le crime était résolu. Joe Biden n'était pas encore à la Maison-Blanche qu'elle apprenait par la bouche d'Avril Haines, lors de l'audition de celle-ci par le Congrès en vue de sa confirmation dans le poste de directrice du renseignement américain, que le rapport sur l'affaire Khashoggi serait bel et bien déclassifié, comme le bruit en avait couru.

Suite en page 3

Fawzi Derrar, directeur de l'Institut Pasteur au sujet du vaccin anti-Covid

«L'Algérie est en contact avec cinq laboratoires internationaux»



Ph/D. R.

Après les accords avec la Russie et la Chine pour l'acquisition du vaccin, l'Algérie est en contact avec d'autres laboratoires internationaux produisant des vaccins anti-covid.

ONPO

400 agences de voyages agrées pour organiser la Omra

Cinéma

L'artiste égyptien Ezzat al Alaili est décédé

Fawzi Derrar, directeur de l'Institut Pasteur au sujet du vaccin anti-Covid

«L'Algérie est en contact avec cinq laboratoires internationaux»

■ Après les accords avec la Russie et la Chine pour l'acquisition du vaccin, l'Algérie est en contact avec d'autres laboratoires internationaux produisant des vaccins anti-covid.

Par Louisa Ait Ramdane

Lors de son passage, hier, à radio Chaîne 3, le directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), Fawzi Derrar, a révélé que l'Algérie a établi des contacts avec 5 laboratoires internationaux produisant des vaccins anti-Covid. Se voulant rassurant, il a indiqué qu'aucun vaccin constituant un danger pour eux ne sera importé et que la santé des Algériens est une priorité. Il a également souligné que l'Algérie avait entamé des négociations avec plusieurs pays amis comme la Chine, pour importer des expéditions supplémentaires du vaccin.

Avec la réception de nouvelles doses qui permettra de renforcer l'immunité, le programme de vaccination sera renforcé avec le temps et sera augmenté, a-t-il rassuré. Derrar, qui a commenté le vaccin russe, rassure les Algériens sur son efficacité. «Le vaccin deviendra plus efficace après la deuxième dose», a-t-il rassuré, rappelant que «certains ont déclaré que le vaccin Spoutnik-V était destiné au tiers monde et, aujourd'hui, il s'est avéré faire partie des meilleurs vaccinations».

Affirmant que l'Algérie n'est pas en retard dans le lancement du processus de vaccination, sachant que plusieurs pays ne sont pas encore en mesure de lancer ce processus, Derrar a souligné que l'Algérie importera des vaccins qui ont des licences urgentes de l'Organisation mondiale de la santé.

Le DG de l'Institut Pasteur d'Algérie a également indiqué

que l'accélération du processus mondial de vaccination permettra de restaurer la vie économique mondiale à son état antérieur.

Par ailleurs, D'Fawzi Derrar a indiqué avant-hier qu'il faut que l'Algérie acquière 40 millions de doses du vaccin anti Covid-19 pour vacciner 75 % de la population et ainsi rompre la chaîne de transmission. «Nous travaillons sur cela pour acquérir le nombre suffisant de doses pour vacciner notre population concernée», a-t-il assuré, rappelant que l'Algérie a réceptionné, le week-end dernier et au cours de cette semaine, 100 000 doses du vaccin anti-Covid, dont 50 000 doses de Spoutnik-V et 50 000 d'AstraZeneca/Oxford.

A la question de savoir comment l'Algérie réussira-t-elle à importer cette quantité de doses, le D' Derrar a précisé : «Nous avons commencé à discuter les contrats. L'essentiel c'est de débiter durant le 1er trimestre. Vous entamez les premiers mois et vous vous projetez sur le deuxième trimestre pour une cadence plus élevée afin d'augmenter le rythme d'acquisition du vaccin. L'essentiel c'est qu'il ne faut pas arrêter, pour pouvoir avoir de plus en plus de gens vaccinés. C'est ça la stratégie», ajoutant : «Vu le contexte mondial de course pour les vaccins, ce n'est pas étonnant de recevoir 5 millions de doses alors qu'on a commandé 10 millions pour le mois de mars». Selon lui, «le plus important c'est d'avoir des approvisionnements qui durent dans le temps et qui



PH/D. R.

ne s'arrêtent pas pour une longue durée». «Nous avons engagé des boîtes spécialisées et certifiées dans la chaîne du froid qui ont suivi la sortie des doses de vaccin anti Covid-19 depuis l'usine de production en Russie jusqu'à Alger», a fait savoir le DG de l'IPA. Selon le D' Derrar, «les boîtes engagées ont des représentants un peu partout dans le monde, notamment en Russie, ce qui nous a permis d'avoir un rapport détaillé sur le taux de température des doses du vaccin, qui est déterminant pour sa sauvegarde».

Concernant les nouvelles variantes de Covid-19 repérées ces derniers temps dans certains pays, il a assuré que les vaccins actuels restent efficaces.

L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 5 décès et 248 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 5 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (4), portant à 2 909 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une légère baisse, avec 248 cas, soit 17 cas de moins par rapport au bilan d'hier (265), pour atteindre, au total, 108 629 cas confirmés.

R. N.

Révision des lois sur la commune et la wilaya

Kamel Beldjoud annonce un nouveau découpage administratif

Le ministre de l'Intérieur a annoncé, jeudi, un nouveau découpage administratif avant la fin 2021. Kamel Beldjoud, qui répondait aux questions des sénateurs, a expliqué que le but était de mettre les textes régissant les collectivités locales en conformité avec l'article 37 de la nouvelle Constitution. Selon lui, l'approche adoptée par son secteur dans la gestion locale vise la «consécration de nouvelles dispositions relatives notamment à l'encadrement de la gouvernance et à la gestion de l'administration territoriale et de la fiscalité locale». Il a exposé la vision de son secteur concernant la gestion des affaires locales, indiquant qu'elle avait pour but «la consécration d'une série de nouvelles dispositions, par rapport aux textes en vigueur, relatives notamment à l'encadrement de la gouvernance et à la gestion de l'administration territoriale, de la fiscalité locale et de la ville, tout en mettant un terme au chevauchement des compétences et en définissant les champs d'intervention de chaque collectivité locale». Cette approche a également pour objectifs «la régulation de l'autorité de contrôle et la garantie de solutions lors des délibérations des Assemblées locales élues», a-t-il fait savoir, outre «le renforce-

ment et la promotion de l'investissement, la définition des modes de gestion des infrastructures publiques afin d'imprimer davantage de flexibilité à la gestion des affaires des collectivités locales». En réponse à une préoccupation du sénateur Fouad Sebouta sur le sort du projet relatif à la loi sur les collectivités locales, le ministre a fait remarquer que les lois relatives à la commune et à la wilaya avaient montré leurs limites, eu égard aux mutations politiques et socio-économiques et aux nouvelles exigences du pays. «Il est impératif de revoir leurs dispositions», dira-t-il, d'autant plus que les collectivités territoriales, étant des structures publiques de l'Etat par excellence, constituent «la pierre angulaire pour l'exécution des dispositions constitutionnelles, voire un espace idoine pour l'exercice de la démocratie». Il a également rappelé que l'idée d'initier une réforme globale de l'organisation territoriale et de la gestion administrative au niveau local, à même de définir précisément les compétences de l'Etat et des collectivités locales, dans le cadre d'une approche intégrée sous tendue par la nouvelle Constitution, est l'un des engagements inscrits dans le programme du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune. A ce titre, il a indiqué que le programme présidentiel renfermait un ensemble de visions «profondes» des réformes à tous les niveaux, en ce sens que «les pouvoirs publics s'attellent aujourd'hui à l'adaptation de tous les textes juridiques, législatifs et réglementaires, et des dispositions garantissant les droits des citoyens et définissant les obligations des institutions de l'Etat pour atteindre cet objectif». Ainsi, le secteur de l'Intérieur s'emploie, ajoute-t-il, à mettre en place des mécanismes et des dispositions visant à «assurer la gestion et l'administration des affaires locales», en créant un cadre juridique garantissant la réalisation de cet objectif. Il s'agit, dans ce cas, de l'application des dispositions prévues dans les articles 16, 17, 18 et 19 de la Constitution, lesquels consacrent le principe de décentralisation dans le fonctionnement des Assemblées élues, car étant un espace de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, en concrétisation du concept de la démocratie participative au niveau des collectivités locales, a précisé le ministre. Pour le même responsable, la réalisation de l'équilibre socio-économique des com-

munes passe par la prise de mesures spéciales au profit des communes moins développées. Par conséquent, «il est devenu nécessaire de mettre en place un nouveau système administratif permettant d'accéder aux solutions adéquates et compatibles avec les nouvelles situations liées au développement socio-économique, de renforcer la décentralisation et d'encadrer la gouvernance urbaine par l'exercice de la démocratie participative, à travers des dispositions et des mesures à même de conférer le rôle de réforme et de développement aux collectivités locales et territoriales et de créer des conditions propices». Cela nécessite «l'implication de tous les acteurs et ressources humaines et matérielles indispensables, en sus de la recherche des meilleurs voies et moyens pour une gestion efficace, une amélioration continue des situations des collectivités territoriales et une organisation cohérente et harmonieuse a i n s i qu'une réorganisation des missions et règles liées à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et au renforcement de la coopération entre elles», a-t-il conclu.

Meriem Benchaouia

— La nationalité et le casier judiciaire ne sont plus exigés depuis décembre —

Zeghmati menace de prison les responsables hors-la-loi

■ «Je jeterai en prison tout responsable qui agira contre la loi et qui n'appliquerait pas le décret exécutif promulgué par le Premier ministre, fixant les conditions d'exemption de l'exigence de présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs», a juré le ministre de la Justice.



Ph/D. R.

Par Thinhinene Khouchi

En dépit de l'existence, depuis décembre 2020, d'un décret exécutif fixant les conditions d'exemption de l'exigence de présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs, certaines administrations continuent d'exiger ces deux documents en agissant contre la loi. S'exprimant en marge de l'inauguration du nouveau siège de la cour de Constantine dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a déploré le fait que certaines administrations exigeaient encore la présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire, affirmant que l'Etat infligera des sanctions sévères à l'encontre des personnes qui n'appliqueraient pas la loi. La déclaration du ministre est intervenue lors de l'inauguration du siège de la Cour de Constantine où il a reçu des

explications sur la délivrance de plus de 85 000 certificats de nationalité et plus de 97 000 casiers judiciaires durant la période allant de janvier 2020 à janvier 2021. Devant les caméras, Zeghmati a juré de jeter en prison tout responsable qui agira contre la loi et exigera le certificat de nationalité et le casier judiciaire dans la constitution des dossiers administratifs. Il est à rappeler qu'en vertu du décret exécutif promulgué par le Premier ministre dans le *Journal officiel* n° 74, «le certificat de nationalité et le casier judiciaire ne sont plus exigés dans la constitution des dossiers administratifs». En effet, «la présentation du certificat de nationalité ne peut être exigée dans le cadre des dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, lorsque l'intéressé fournit une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport national», lit-on dans l'article 2 du texte signé par le Premier

ministre, Abdelaziz Djerad. Cependant, l'article 3 du même texte précise deux cas où peut être exigé le certificat de nationalité. «Contrairement aux dispositions de l'article 2 du présent décret, la présentation du certificat de nationalité peut être exigée lorsqu'il s'agit de la constitution d'un dossier nécessitant des vérifications édictées par l'ordre ou la sécurité publics ou lorsque la copie de la carte d'identité nationale ou du passeport national est illisible ou altérée», est-il écrit. S'agissant du casier judiciaire, selon l'article 4 du décret exécutif, «la présentation du bulletin n° 3 du casier judiciaire ne peut être exigée dans les dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, jouissant du droit de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire». «La consultation de l'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2) doit être effectuée, exclusivement, par les personnes habilitées à cet effet

par leurs administrations, sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur», ajoute le même article. L'article 5 du texte précise, à propos du casier judiciaire, que les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant cités à l'article 4 ci-dessus, «avant l'annonce des résultats définitifs des concours de recrutement, doivent s'assurer, du casier judiciaire (bulletin n° 2), que le candidat n'a pas d'antécédents judiciaires incompatibles avec la fonction à pourvoir, à travers l'exploitation de la base de données du ministère de la Justice relative au casier judiciaire». «Dans tous les cas, les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, peuvent vérifier la validité des documents prévus dans le présent décret, par tous moyens, notamment par l'exploitation des bases de données relatives à ces documents», stipule l'article 6 du décret exécutif. T. K.

Trois personnes décédées en moins d'une semaine Inquiétante hausse des accidents de train

Le nombre d'accidents de train devient inquiétant depuis la reprise de la circulation sur rails. Hier, une personne a perdu la vie à Aïn-Defla après avoir été percutée par un train en partance d'Alger vers Oran. L'incident s'est produit au niveau de la commune d'El Ataf vers 10 heures du matin, selon un communiqué de la SNTF, cité par des médias. Mardi dernier, soit il y a seulement quatre jours, deux autres accidents distincts ont été enregistrés, coûtant la vie à deux personnes. A Chlef, c'est un quarantenaire qui a trouvé la mort

après avoir été percuté par un train à hauteur d'un passage à niveau non surveillé de la commune de Boukadir. «L'accident est survenu aux environs de 13h10, au niveau du point kilométrique 229+300 de la région "Ouled Tahar" de Boukadir, où un train de transport de voyageurs a percuté un véhicule touristique à hauteur d'un passage à niveau non surveillé», a indiqué la Protection civile. «L'accident a causé la mort, sur le coup, du conducteur du véhicule, âgé de 39 ans», précise la même source. Il s'agit du 4^e accident du

genre enregistré sur le réseau ferroviaire de la wilaya de Chlef en l'espace de 20 jours. Les trois premiers accidents ont causé la mort de deux personnes, tandis qu'une 3^e a été atteinte de blessures profondes au niveau de la tête, ajoute un responsable de la Protection civile de cette wilaya. Le jour même à Tizi Ouzou, un homme est décédé après avoir été heurté par un train à hauteur de la commune de Tadmait. Agée de 42 ans, la victime a été heurtée sur les rails par un train de transport de voyageurs, vers 18h30, lorsqu'elle tentait de tra-

verser les voies du chemin de fer. Grièvement blessée, la victime a été évacuée par les éléments de la Protection civile de l'unité de Draa Ben Khedda vers le CHU de Tizi-Ouzou où elle a rendu l'âme peu après son admission. L'imprudence de certains citoyens est à pointer du doigt, mais il est également à relever la nécessité d'une meilleure sensibilisation afin de préserver des vies humaines et éviter d'interminables désagréments qui pénalisent sérieusement les usagers des chemins de fer. Outre la suspension de la circulation pour

LA QUESTION DU JOUR

L'Arabie saoudite, le nouvel Etat paria après l'Iran ?

Suite de la page une

Une déclassification n'est jamais quelque chose d'anodin, à plus forte raison si les documents à porter à la connaissance du public portent sur les tenants et aboutissants d'un assassinat qui en son temps avait épouvanté le monde. En soi déjà cette annonce n'augurait rien de bon pour l'Arabie saoudite. Or elle ne constitue pas le seul retournement de l'ami américain dans la foulée du changement à la tête de ses institutions. Il en est deux autres, ayant rapport l'un comme l'autre à cet ennemi principal qu'est l'Iran. Le premier stipule le retour des Etats-Unis à l'accord de Vienne sur le programme nucléaire iranien, et le deuxième met fin au soutien militaire américain dans la guerre au Yémen. Soutien qui ne remonte pas d'ailleurs à Trump mais à Obama, ce qui déjà tend à démentir l'idée que le mandat de Biden ne serait en réalité qu'un troisième mandat pour celui-ci. L'Arabie saoudite n'étant pas seule à rejeter sans appel l'accord de Vienne, elle ne se retrouvera pas seule à exiger son abandon de nouveau ou sinon son durcissement. Elle peut compter sur Israël pour mener ce combat avec elle. Elle ne sera pas seule non plus à subir les conséquences de l'arrêt du soutien militaire américain au Yémen, puisque cette guerre, elle la mène à la tête d'une coalition, même si le Yémen est à ses frontières et que la menace houthis pèse sur elle en premier lieu. Mais justement, les Etats-Unis ne l'abandonnent pas totalement dans cette affaire, puisqu'ils conservent la part de leur aide destinée à assurer sa défense contre les attaques houthis. Ils ne mettent fin qu'à celle dont elle se servait dans ses propres attaques contre les Houthis. Cette aide d'ailleurs, elle a les moyens de s'en passer totalement. Elle n'aurait pour cela qu'à rechercher ailleurs les armes que les Américains lui refuseraient. Sauf que si elle faisait ce choix, s'approvisionner chez les ennemis des Etats-Unis, elle risque de provoquer leur ire, ce qui sans doute n'arrangerait rien dans l'affaire Khashoggi.

M. H.

cause d'accidents, d'autres incidents perturbent le bon fonctionnement du transport ferroviaire. Le 24 janvier dernier, la SNTF avait annoncé l'annulation des départs vers Béjaïa et Sétif, suite à un incident survenu sur la voie au niveau de la gare de Lakhdaria (Bouira). En raison de ce désagrement, la circulation n'a été rétablie que le lendemain.

Aomar Fekrache

ONPO

400 agences de voyages agréées pour organiser la Omra

■ Le nombre des agences de voyages et de tourisme agréées par l'Office national du pèlerinage et de la omra (Onpo) pour l'organisation de saison de la Omra 1442 de l'hégire a atteint plus de 400 agences, et ce, en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités, a-t-on appris, jeudi, auprès d'une source à l'Office.

Par Kamel L.

Un total de 505 agences de tourisme et de voyages se sont inscrites via le portail

El Bayadh Plus de 1 100 envenimations scorpioniques en une année

LA DIRECTION de la santé et de la population de la wilaya d'El-Bayadh a enregistré, en 2020, plus de 1 100 cas d'envenimation scorpionique dont quatre ayant entraîné la mort, a-t-on appris, jeudi, auprès de ses services. Le service de prévention à la DSP a fait remarquer une baisse de plus de la moitié du nombre de cas d'envenimation au scorpion par rapport à l'année 2019, qui a enregistré plus de 2 500 cas dont un décès.

La même source a attribué cette baisse à l'opération lancée par les services de la wilaya en 2018, qui a permis la capture d'un grand nombre de scorpions, dont plus de 15 000 ont été transférés à l'Institut Pasteur d'Alger pour fabriquer le sérum.

De nombreux cas d'envenimation scorpionique sont relevés chaque année pour plusieurs facteurs, dont notamment le manque d'éclairage public et la prolifération des déchets en milieu urbain et autres, a-t-on souligné.

Le retard accusé dans le transport des blessés vers les unités de santé fait partie des facteurs conduisant à la mort, nonobstant le recours de nombreux blessés à un traitement traditionnel, ce qui constitue un danger pour leur vie, en dépit des appels au transfert des blessés en urgence vers les établissements de santé les plus proches, a-t-on ajouté.

Chaque année, la DSP œuvre, en coordination avec plusieurs secteurs, à intensifier les campagnes de sensibilisation des citoyens pour réduire le nombre de cas d'envenimation et invite les associations et les comités de quartier à participer à la capture des scorpions, notamment durant la saison estivale, période de leur reproduction.

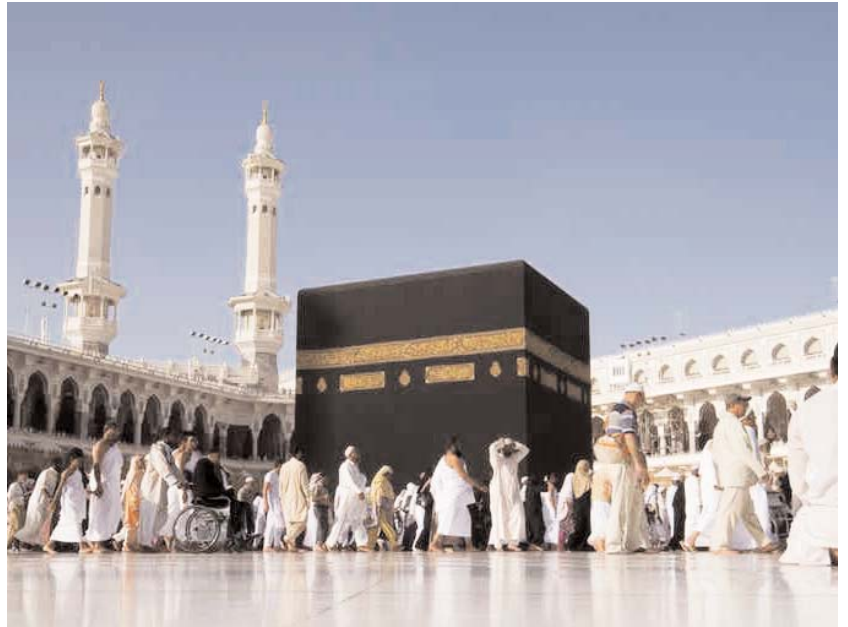
Hani Y.

électronique de l'Office pour participer à l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'hégire, a déclaré à l'APS Hidaoui Mustapha, chargé d'information à l'Office, précisant que 421 agences ont été agréées à ce jour (jeudi).

330 agences parmi celles inscrites avaient participé à l'organisation de la précédente saison, ce qui les habilite «systématiquement» à participer à cette nouvelle saison, dès la reprise de cette activité et une fois les conditions réunies avec l'autorisation des hautes autorités du pays.

Les agences candidates pour la première fois sont estimées à 175, dont 134 ont effectivement téléchargé le dossier de candidature via le portail électronique dédié à la Omra, créé par l'Office pour faciliter l'opération d'inscription, précise la même source, ajoutant que 115 dossiers ont été validés contre 19 rejetés.

Le nombre des agences saoudiennes inscrites s'élève à 261 et des contrats ont été conclus avec 165 d'entre elles,



selon la même source.

Concernant la délivrance des agréments habilitant les agences de tourisme à participer à la saison 1442 de la Omra, 385 ont été délivrés en attendant la délivrance de 33 autres et la finalisation de 3 autres, portant le total des agréments à 421.

Il a relevé que les agences de voyage titulaires d'autorisations d'organisation de la Omra 1442 de l'hégire sont tenues de «ne pas faire la promotion des programmes de la Omra», au vu

des circonstances imposées par la propagation du nouveau coronavirus sous peine de sanctions prévues dans le cahier des charges, voire le retrait de leurs agréments.

«Les citoyens sont également invités à faire preuve de vigilance et à ne pas céder aux fausses annonces et aux programmes trompeurs auxquels peut recourir une quelconque agence», a-t-il rappelé.

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, avait affirmé, jeudi à

Blida, que la question de reprise des vols de la Omra «n'est pas à l'ordre du jour», vu la poursuite de fermeture de l'espace aérien pour stopper la propagation de l'épidémie de nouveau coronavirus (Covid-19).

Il a ajouté que son département ministériel «n'est pas pressé d'ouvrir le débat sur cette question», au vu de la poursuite de la propagation de cette pandémie. «Notre intérêt est axé actuellement sur la sauvegarde de la santé des citoyens», a-t-il observé. K. L.

Blida

Impératif d'améliorer la fiscalité environnementale

Les participants, jeudi, à une journée d'étude organisée à Blida, se sont accordés sur l'impérative contribution des différents acteurs dans la concrétisation du projet pilote pour l'amélioration de la fiscalité environnementale à Blida, adopté l'année passée par le ministère de l'Environnement.

Les intervenants à cette journée d'étude sur la «Fiscalité environnementale comme instrument d'amélioration du cadre de vie des citoyens», organisée par la direction locale de l'environnement, ont souligné l'impératif de la contribution efficiente «des maires et des différents secteurs concernés (impôts, industrie, énergie, santé, registre du commerce) dans la concrétisation du projet-pilote d'amélioration de la fiscalité environnementale, lancé par le ministère de l'Environnement, au titre des efforts de réduction de la pollution environnementale», ont-ils observé.

Selon la cheffe du service environnement urbain et industriel à la direction de l'environnement

de la wilaya, Youcef Khoudja Samia, «la contribution des collectivités locales à ce projet se fait à travers un recensement des établissements industriels classés en vue de la création d'une plateforme numérique unifiée, qui sera exploitée par ce projet d'amélioration de la fiscalité environnementale, et partant, dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens», a-t-elle indiqué.

L'opportunité a donné lieu à un exposé de Merzouki Nadjib, cadre à la direction de l'environnement, sur les avantages de la fiscalité environnementale pour les collectivités locales, laquelle demeure «une ressource non exploitée par nombreuses d'entre elles», a-t-il dit, soulignant la «possibilité pour les collectivités locales de collecter 100 % de taxes pour l'enlèvement des déchets ménagers».

Simulant l'exemple d'une commune de 180 000 habitants, avec 85 entreprises classées, une centaine de commerçants, une assiette pour le camping et 30 000 logements, M. Merzouki

a signalé la possibilité pour cette commune virtuelle de collecter entre 50 à 70 millions DA/an, en guise de fiscalité environnementale. Il a indiqué que cette même commune peut exploiter ses revenus dans l'acquisition de sept camions compacteurs et 1 500 bennes à ordures, outre la réalisation d'opérations relatives à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Affecté d'une enveloppe de 30 millions d'euros, ce projet a été lancé en partenariat avec l'Agence de coopération technique allemande (GTZ) pour une durée de trois ans, à travers quatre wilayas pilotes, à savoir Blida, Tiaret, Ghardaïa et Laghouat. «Il a pour objectif d'améliorer les législations relatives à la fiscalité environnementale, la révision des lois et la numérisation de la fiscalité», a indiqué le représentant de la GTZ.

Pour l'inspectrice générale de l'environnement auprès du ministère de tutelle, Samira Hamidi, ce projet vise «le règlement du problème auquel fait

face l'Algérie en matière de collecte de la fiscalité environnementale», estimant que la situation est «préoccupante» et requiert, a-t-elle dit, de «coopérer avec l'Agence de coopération technique allemande, en vue d'une révision des lois en vigueur, d'une part, et d'autre part la mise en place d'un système de numérisation unifié entre les différents secteurs concernés».

Outre les maires et des chefs de daïra, des représentants des secteurs concernés par le projet, et du Club des entrepreneurs et des industriels de la Mitidja ont pris part à cette journée d'étude, durant laquelle les intervenants ont exposé les préoccupations liées à l'environnement.

Les responsables locaux du secteur environnemental ont saisi cette opportunité pour lancer un appel aux commerçants et aux industriels pour les inciter à prendre en charge les déchets issus de leurs activités, et prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement.

Safy T.

Commerce

Le trophée du meilleur exportateur algérien en 2019 attribué à Bomare Company

■ Le trophée de la meilleure entreprise algérienne exportatrice hors hydrocarbures pour l'année 2019 a été attribué jeudi à la société privée Bomare Company, spécialisée dans l'industrie électronique.

Par Sara B.

La cérémonie de remise des prix de la 17^e édition de ce trophée, organisée à Alger par le World Trade Center Algiers (WTCA), s'est déroulée en présence du ministre du Commerce, Kamel Rezig, et de plusieurs membres du gouvernement et cadres de différentes institutions et organismes.

«Bomare Company a décroché ce trophée qui marque son 20^e anniversaire, puisque la société a été créée le 4 février 2001, et il récompense les efforts de tout le personnel qui sera motivé pour exporter encore plus», a déclaré son directeur général, Ali Boumediene, précisant qu'en plus des négociations qui sont en cours avec un partenaire allemand, Bomare Company exporte déjà vers trois pays européens et deux africains. Trois prix d'encouragement ont été, en outre, décernés par le jury : le premier a été décroché par la SPA Biskra Ciment, spécialisée dans la production de ciment qui a effectué sa première opération d'exportation en 2017, le deuxième est revenu à Tosialy Algérie qui active dans le domaine de la sidérurgie avec la production de rond à béton et de fil machine, alors que la Sarl Groupe industriel Sidi Bendehiba, spécialisée dans la fabrication de fil machine a, pour sa part, remporté le 3^e prix d'encouragement du jury.

Le trophée de primo exportateur a été attribué à la SPA Agrana fruit Algeria, qui est une filiale d'un groupe autrichien spécialisée dans la transformation et

l'exportation de fruits.

Le prix spécial du jury a été attribué à la Spa Tayal, spécialisée dans les industries textiles avec un complexe industriel intégré qui englobe 15 usines et qui produit 750 tonnes de produits.

A noter que le comité du jury est composé de représentants de WTCA, de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), de la Direction générale des douanes, de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) et de la Confédération algérienne du patronat citoyen (Capc).

Bomare Company ambitionne d'exporter pour 3,5 milliards de dollars d'ici 3 ans

La société algérienne Bomare Company, spécialisée dans l'industrie électronique, ambitionne de réaliser 3,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires d'exportation notamment vers l'Europe à l'horizon 2024, a indiqué, jeudi à Alger, son directeur général, Ali Boumediene.

«La concrétisation de ce projet représentera un gain de 500 millions de dollars à l'économie nationale, avec tout un développement qui accompagnera cette opération», a expliqué M. Boumediene lors de la cérémonie de la remise du Trophée Export 2019. Toutefois, il a lié la réalisation de ce projet à l'obtention de certaines facilités par le gouvernement.

Bomare Company commencera par l'exploitation à partir de son site de production déjà exist-



tant, a fait savoir le directeur de cette entreprise privée, expliquant que ce site connaîtra des extensions graduelles pour aboutir à l'exportation de 7,5 millions d'appareils fabriqués localement. Selon lui, ce projet devrait être opérationnel à 100 % dans trois ans au maximum, permettant, d'après M. Boumediene, la création de près de 1 000 entreprises qui produiront la matière première jusque-là importée.

Ouverture prochaine des postes frontaliers de Debdeb et Taleb El Arbi

Lors de cet événement, le ministre du Commerce a souligné que le gouvernement mettrait tous les moyens pour faciliter l'exportation, notamment à travers la lutte contre la bureaucra-

tie. M. Rezig a noté également que «pratiquement 99 % des produits algériens sont exportables et qu'il ne reste aux opérateurs que d'aller vers l'exportation», expliquant que la commission d'écoute installée au niveau du ministère du Commerce était à la disposition des exportateurs qui peuvent lui soumettre les problèmes qu'ils rencontrent.

Le ministre a insisté, par ailleurs, sur les efforts déployés par son département pour simplifier les formalités et améliorer la logistique, s'appuyant sur les résultats enregistrés en 2020 en matière de revenus d'exportations estimés à 2,6 milliards de dollars, réalisés en 6 mois seulement, soit un peu plus que le montant des exportations durant les 12 mois de 2019.

Le ministre qui s'est dit «optimiste» quant à atteindre l'objectif fixé pour l'année 2021, soit 5 mil-

liards de dollars d'exportation, sans écarter la possibilité de le dépasser. «Cela se fera grâce à des mesures d'accompagnement concrètes pour les entreprises exportatrices», souligne-t-il. A ce titre, M. Rezig a annoncé l'ouverture prochaine des postes frontaliers de Debdeb dans la wilaya d'Illizi et celui de Taleb Larbi dans la wilaya d'El Oued, au profit des opérateurs économiques afin de dynamiser davantage l'exportation des produits algériens vers les marchés extérieurs.

Par ailleurs, le ministre a évoqué le problème du rapatriement des devises, indiquant qu'il était «pris en charge» par le ministère des Finances et la Banque d'Algérie avec lesquels son département travaille en collaboration pour trouver une solution à ce problème.

S. B.

Agriculture

Lancement d'une opération pour l'actualisation des données agricoles

Une opération de recensement global a été lancée par le secteur de l'Agriculture au niveau des administrations et des chambres sous tutelle en vue d'actualiser les données agricoles qui remontent à 2001, a indiqué, jeudi, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani. «Les statistiques étant la base pour la conception des politiques publiques et des stratégies économiques, il est impossible de continuer à travailler avec des chiffres et des données qui remontent à plus de 10 ans», a affirmé le ministre qui s'exprimait à l'occasion de la cérémonie de lancement de «Ghorfati», un portail électronique de la Chambre nationale d'agriculture (CNA). Le secteur est à la dernière phase du recensement avant d'amorcer l'étape de la modernisation prévue début 2024, a fait savoir M. Hemdani, soulignant que cette

démarche est à même de lever toutes les entraves auxquelles se heurte l'agriculteur ou l'investisseur et d'arriver à zéro papier horizon 2024. «On ne peut pas parler du développement du secteur agricole sans mettre fin aux entraves bureaucratiques», a-t-il dit, ajoutant que l'agriculteur et l'investisseur sont en quête éternelle de dossiers, de documents et d'informations. «Parvenir à un investissement structuré et selon une vision scientifique, nécessite d'abord de débarrasser les agriculteurs et les investisseurs du fardeau de la bureaucratie tout en mettant en place une méthode basée sur la numérisation qui assure la transparence et la traçabilité des dossiers», a-t-il précisé. Le ministère de l'Agriculture œuvre, en collaboration avec l'Agence spatiale algérienne (Asal), à l'application du programme de numérisation et de recensement depuis août dernier, pour cadastrer les terrains

agricoles, notamment dans les zones sahariennes et les Hauts-Plateaux, le but étant de déterminer les terrains pouvant faire l'objet ou pas d'investissements agricoles.

Pour le même responsable, le recours à une agriculture intelligente permettra d'opérer un équilibre entre les écosystèmes et aider à l'amélioration du rendement et de la qualité du produit. La prochaine opération de recensement devant être annoncée sous peu lors d'un point de presse spécial, se fera par le recours à des mécanismes de numérisation et aux innovations des start-up dont le secteur sera l'incubateur. Les jeunes start-uppeurs ont développé des applications importantes pour le secteur agricole, indique M. Hemdani, pour qui il devient désormais impératif de les accompagner et de les associer à la concrétisation des objectifs du secteur. Ceci passe par des

conventions conclues avec le ministère de l'Agriculture qui sera l'incubateur de ces start-up pour pouvoir tirer profit des applications propres aux techniques d'irrigation, de traçabilité du cheptel et de détection des maladies phytosanitaires. Ces applications qui porteront sur toutes les filières, y compris la production, doivent être élargies, à l'avenir, au domaine forestier et à l'agro-alimentaire, estime le ministre.

Trois mesures importantes pour faire face à la hausse des prix de l'aliment pour bétail

Répondant aux questions de la presse sur la rareté sur le marché mondial, des aliments pour bétail et sur ses répercussions sur les prix de cette matière sur le marché national, le ministre a déploré «la hausse exponentielle

récente des prix mondiaux», du fait des quantités rares.

Pour y remédier, le secteur a été amené à prendre trois mesures ayant eu un impact positif sur le terrain.

Ainsi, le secteur a subventionné certaines matières et limité le prix des aliments destinés à l'alimentation des vaches laitières, dans une fourchette comprise entre 2 200 et 3 300 DA.

Le secteur a également installé une cellule de suivi quotidien du marché, notamment dans les wilayas du Sud et les Hauts-Plateaux, impactées par la sécheresse. Pour le ministre, il n'existe pas actuellement une crise concernant la disponibilité de l'aliment de bétail, mais «un dysfonctionnement organisationnel» qui requiert le renforcement de la concertation et de l'entente au niveau de l'administration locale.

Nabila T.

Festival du portail numérique du court métrage d'Annaba

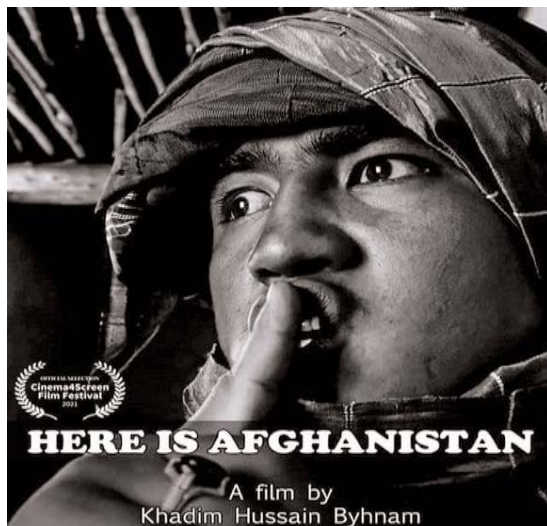
«Here is Afghanistan» remporte le Portail d'or

■ Le Festival du portail numérique du court métrage d'Annaba continue d'offrir aux passionnés du septième art l'occasion de prouver leur talent. Cet événement, organisé en ligne depuis le début du confinement lié à la pandémie de Covid-19, attire des cinéastes des quatre coins de la planète.

Par Abla Selles

Il s'agit d'un espace de concurrence, de créativité et d'échange artistique où les sujets les plus sensibles sont abordés. Des sujets humanitaires, des problèmes sociaux et de culture sont abordés à travers des courts métrages donnant la vraie image du monde. Pour la dixième édition de cet événement, c'est le court métrage «Here is Afghanistan», du réalisateur afghan Khadim Hussain Bayhnam, qui a remporté le Portail d'or, premier prix du festival. Le prix du Portail d'argent est revenu au film de l'iranien Siavash Saedpanah intitulé «Life gone with the wind» (La vie va avec le vent), suivi en troisième position du prix du Portail de bronze au Marocain Tarik Rasmi pour son film «The swing».

Quant au prix du meilleur



documentaire, il a été décerné au court métrage «La gestion des déchets à Bouzeguène», de l'Algérien Djamel Bacha, tandis que le prix du jury a été attribué à «L'amertume», du réalisateur algérien Mourad Khan.

Le grand prix du public du festival et de la meilleure interprétation masculine sont revenus au court métrage «Le festament», du Tunisien Aymen Sahraoui, et celui de la meilleure interprétation féminine au film «Nunca cai», du réalisateur brésilien Bruno Wellington.

Les mentions du jury de cette 10^e édition du festival ont été accordées au film «United towards Kateb», de la réalisatrice algéro-marocaine installée en France Rahma Benhamou El Madani, au film «ABO», du réalisateur philippin Gilbert Belleza et au film «414» du réalisateur algé-

rien Ismail Bouich. L'édition de janvier 2021 du Festival international du portail numérique du court-métrage d'Annaba a vu la participation de 39 courts métrages représentant 17 pays, dont 21 sélectionnés pour la compétition, selon le chargé de communication du festival. Il est à noter que cette événement est marqué par un grand intérêt de la part des réalisateurs étrangers. D'ailleurs, une forte participation étrangère est enregistrée depuis le début de ce festival.

A. S.

Pour sa stratégie vaccinale

Le film «Contagion» inspire le Royaume-Uni

De la fiction à la réalité. Depuis près d'un an, le film catastrophe «Contagion», réalisé par Steven Soderbergh en 2011, continue d'alimenter les discussions face à

la pandémie de coronavirus. Et visiblement, le long-métrage a également inspiré certains gouvernements. Interrogé par la radio LBC, le ministre de la Santé britannique, Matt Hancock, a

confié qu'il s'était même inspiré de «Contagion» pour organiser la stratégie vaccinale outre-Manche. Alors que le gouvernement de Boris Johnson a lancé dès le début du mois de

décembre la vaccination et a été le premier pays du monde à approuver un vaccin contre le Covid-19, Matt Hancock a expliqué qu'il avait voulu anticiper. R. I.

D' Salah Lombarkia

Un pionnier du théâtre qui a contribué à l'enrichissement du théâtral national

D' Salah Lombarkia a été un pionnier du théâtre dans la capitale des Aurès et a contribué à l'enrichissement du mouvement théâtral national par ses textes, ses critiques et son enseignement académique, ont affirmé, jeudi à Batna, des universitaires et comédiens lors d'une conférence littéraire consacrée à cette figure.

Les contributions de Lombarkia au mouvement théâtral ont été «un plus important pour le théâtre», ont estimé les intervenants durant la conférence tenue au théâtre régional de la ville en application des instructions de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda,

qui a tenu à ce que la première activité officielle de ce théâtre après sa rebaptisation au nom du D' Salah Lombarkia lui soit consacrée.

La conférence a connu ainsi la participation et l'intervention de plusieurs compagnons de route du défunt Lombarkia, dont le comédien Chouaïb Bouzid et les élèves artistes du défunt dont Lotfi Bensebaa, Fouad Lebukh, Lahcène Chiba, Rachid Maâmria et Issam Khenouch, qui ont évoqué les efforts et sacrifices faits par Lombarkia au service du mouvement théâtral dans la ville de Batna. Bouzid Chouaïb a parlé du rôle de Lombarkia dans la constitution du «premier

noyau» du théâtre à Batna et son travail mené depuis la moitié des années 1970 pour former une génération de comédiens au travers des toutes premières pièces que furent «Ennar oua Ennour» et «El Felka» ainsi que de son rôle dans l'ouverture du théâtre régional et l'annexe des arts dramatiques. De son côté, D' Djamel Saâdna, chef du département de la langue et de la littérature arabes à l'université Batna-1, a évoqué la passion pour le théâtre de D' Lombarkia qui fut à la fois un artiste, un auteur dramaturge, un critique et un enseignant du père des arts.

La conférence, qui s'est déroulée en présence d'intellec-

tuels et journalistes, a été marquée par la distinction de la famille du défunt Lombarkia.

Le directeur de la culture, Omar Kebbour, s'est engagé à assurer la réédition d'une des œuvres de D' Lombarkia et à organiser conjointement avec l'université Batna-1 un séminaire régional sur l'œuvre théâtrale et littéraire du D' Salah Lombarkia.

Né le 5 avril 1948, Salah Lombarkia fut un auteur et un critique. Il a été le premier directeur du théâtre régional de Batna à son ouverture, en 1985. Considéré comme un des fondateurs du théâtre universitaire en Algérie, il est mort le 3 avril 2015. F. H.

Décès Le réalisateur tunisien Abdelkader Jerbi est mort

LE RÉALISATEUR et scénariste tunisien Abdelkader Jerbi est décédé mercredi, à l'âge de 70 ans, suite à sa contamination au coronavirus, a annoncé la presse tunisienne. Auteur d'un long parcours artistique couronné d'une œuvre importante qui traite des questions en relation avec la réalité tunisienne, Abdelkader Jerbi avait longtemps collaboré avec la Télévision tunisienne, qui a commencé à diffuser ses premiers feuilletons dès les années 1980.

Réalisateur et producteur de plusieurs feuilletons, documentaires et sketches qui ont marqué les téléspectateurs tunisiens, le défunt a été le concepteur de, entre autres téléfilms, sitcom et séries à succès, «Khatini» (1986), «Eddouar» (1992), «Al-Assifa» (1993), «Alhassad» (1995), «Souloukyat» (1998-2001), «Ya zahratan fi khayli» (2000), «Malla Ena» (2001), «Douroub Almouajaha» (2002), «Nwasssi Eateb» (2006), «Ayam Mliha» (2010) et «Choufli Hal».

Egalement auteur de plusieurs scénarios de nombre de ses feuilletons, Abdelkader Jerbi aura «contribué à l'évolution du monde des arts télévisuels», selon plusieurs observateurs de la scène artistique tunisienne.

T. C.

Constantine

Réouverture prochaine de la cinémathèque «Ennasr»

La cinémathèque «Ennasr», située au centre-ville de Constantine, sera rouverte «dans le courant de l'année 2021, après sa restauration qui a duré plusieurs années», a indiqué un communiqué publié mercredi sur le site officiel du Centre algérien de la cinématographie (CAC). Le Centre algérien de la cinématographie procèdera en 2021 à l'inauguration de sa 13^e

salle de son répertoire, précise le document, rappelant que le ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, avait inauguré lundi soir la salle «Aurès» (ex-Colisée) de Batna, la 12^e salle appartenant au réseau de la Cinémathèque algérienne mise en activité et devant être gérée par le CAC.

Au cours de la visite de M^{me} Bendouda à Batna, le directeur

du CAC, Salim Aggar, a présenté un exposé sur la salle Aurès et les modifications effectuées dans le cadre de sa restauration, selon le communiqué qui a précisé que le ministre de la Culture et des Arts s'est félicité de la réouverture de cet établissement culturel et s'est engagée à mobiliser les moyens nécessaires pour améliorer et consolider son activité. Le directeur du CAC

avait également indiqué que la salle Aurès lancera ses activités par l'organisation du Festival international du court métrage Imedghassen. La salle Aurès de 310 places a été rouverte après une opération de restauration qui a duré plus de cinq ans, selon la même source qui a précisé que les travaux avaient été achevés en décembre 2019 et réceptionnés en 2020.

Selon le communiqué, la ministre de la Culture et des Arts avait salué l'exposition des affiches des films de la révolution algérienne, organisée à cette occasion par le CAC, et avait reçu du directeur du CAC «La saga de la Cinémathèque algérienne», un livre commémorant les 50 ans de la création du Centre algérien de la cinématographie. F. H.



Moyen-Orient, Russie, alliés

Biden rompt avec la diplomatie de Trump

■ Joe Biden a mis fin, jeudi, au soutien américain à la coalition saoudienne au Yémen et gelé le retrait des troupes américaines en Allemagne, tout en amorçant un changement de ton à l'égard de la Russie, en rupture avec la diplomatie de Donald Trump.

Par Mourad M.

«**N**ous renforçons nos efforts diplomatiques pour mettre fin à la guerre au Yémen, qui a créé une catastrophe humanitaire et stratégique», a déclaré le président des États-Unis dans son premier discours de politique étrangère, au département d'État. «*Cette guerre doit cesser*», a-t-il martelé, confirmant la nomination d'un diplomate chevronné, Timothy Lenderking, comme émissaire pour le Yémen. «*Et pour souligner notre détermination, nous mettons fin à tout soutien américain aux opérations offensives dans la guerre au Yémen, y compris aux ventes d'armes*». Concrètement, Washington va annuler la vente controversée à Ryad de «munitions de précision» décidée à la fin du mandat de l'ex-président républicain, qui a toujours soutenu, envers et contre tout, le royaume saoudien, pilier avec Israël de sa politique anti-Iran. Remettre en cause ce soutien à l'Arabie saou-

dite, c'est donc bousculer les équilibres des alliances régionales et redessiner la stratégie des États-Unis au Moyen-Orient. Ryad dirige une coalition militaire accusée de nombreuses bavures envers les civils dans son intervention auprès du gouvernement yéménite contre les rebelles Houthis, appuyés par l'Iran. Sans mentionner la fin du soutien américain à la coalition conduite par l'Arabie, l'agence d'État saoudienne a indiqué jeudi que Ryad réaffirmait son soutien à «une solution politique globale au Yémen» et se félicitait que «les États-Unis soulignent l'importance des efforts diplomatiques pour résoudre la crise». Les Houthis ont, eux, salué l'arrêt de l'implication américaine. «*Nous espérons que ce sera le début d'une décision visant à mettre fin à la guerre au Yémen*», a déclaré à l'AFP Hamid Assem, responsable politique des insurgés à Sanaa. Cette décision pourrait aussi être interprétée comme un geste de bonne volonté par l'Iran, qui s'appête à entrer dans des tractations com-

plexes avec Washington pour sauver l'accord sur le nucléaire iranien dont Donald Trump avait claqué la porte. «*Les États-Unis sont-ils prêts à réduire les centaines de milliards de dollars d'armes qu'ils vendent dans notre région ? Sont-ils prêts à mettre fin au massacre d'enfants au Yémen ?*», avait interrogé, en début de semaine, le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif, sur CNN International.

Bien que le retour dans l'accord de 2015 soit considéré comme une «*priorité cruciale*» par la Maison-Blanche, Joe Biden ne l'a pas évoqué dans son discours. Le 46^e président des États-Unis a par ailleurs confirmé qu'il allait «*stopper*» le retrait partiel des troupes américaines d'Allemagne, le temps d'un «*réexamen global de la posture des forces déployées à l'étranger confié au ministre de la Défense, Lloyd Austin*». Donald Trump avait annoncé, en juin, vouloir diminuer grandement à 25 000 soldats, les forces américaines en Allemagne. Cette décision avait suscité des remous au sein de la classe politique américaine ainsi qu'en Europe, où les alliés de Washington, Berlin en particulier, ont été malmenés pendant les quatre années de mandat du milliardaire new-yorkais.

«*L'Amérique est de retour, la diplomatie est de retour*», a martelé Joe Biden. «*Nous allons*



PH. > D. R.

rebâtir nos alliances». Il a défendu les valeurs classiques de la diplomatie américaine – promotion de la démocratie et des droits humains – délaissées, selon lui, par Donald Trump. Et pour illustrer ce «*retour du leadership moral sur la scène internationale*», il a annoncé que les États-Unis accueilleraient dès l'an prochain 125 000 réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation, soit une multiplication par huit par rapport aux 15 000 acceptés cette année, un plus bas historique. Le Président Biden a enfin affiché sa détermination à contrer la Chine et la Russie, accusant son prédécesseur d'avoir été faible notamment à l'égard du Président russe Vladimir Poutine. Les États-Unis doivent «*être au rendez-vous*

face à l'avancée de l'autoritarisme, en particulier les ambitions croissantes de la Chine et la volonté de la Russie d'affaiblir notre démocratie», a-t-il lancé.

«*J'ai clairement dit au Président Poutine, d'une façon très différente de mon prédécesseur, que le temps où les États-Unis se soumettaient face aux actes agressifs de la Russie (...) était révolu*», a-t-il ajouté.

Il est toutefois resté silencieux sur les mesures concrètes promises par son conseiller à la sécurité nationale, Jake Sullivan, pour faire «*rendre des comptes à Moscou*». Et n'a quasiment rien dit de sa stratégie face à Pékin, pourtant unanimement considéré comme l'adversaire stratégique numéro un de la première puissance mondiale. **M. M.**



Commentaire

Négociations

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump ayant quitté la Maison-Blanche, Emmanuel Macron espère retrouver avec Joe Biden un peu de stature internationale, après que le président républicain l'ait souvent rabaisé et placé au rang de dirigeant d'un pays quelconque et non pas en tant que dirigeant, comme l'aime à le rappeler souvent la France, de la sixième puissance mondiale. Le président français a ainsi déclaré cette semaine qu'il fera «*tout son possible pour soutenir toute initiative américaine*» pour réengager un dialogue avec Téhéran sur le dossier nucléaire, moribond depuis la sortie des États-Unis de l'accord international de 2015 en 2018. «*Je ferai tout mon possible pour soutenir toute initiative américaine pour réengager un dialogue exigeant, et j'essaierai d'être (...) un facilitateur dans ce dialogue*», a déclaré le président français lors d'une intervention devant le think tank Atlantic Council. «*Je crois que nous avons besoin de finaliser une nouvelle négociation avec l'Iran, et le président Biden a un rôle critique*», a-t-il dit, espérant que Joe Biden, récemment entré en fonction, reprenne des négociations pour trouver une solution négociée avec Téhéran, après la politique de «*pression maximale*» suivie par son prédécesseur Donald Trump qui avait dénoncé l'accord sur le nucléaire (JCPOA) de 2015, visant à empêcher, au moins pour un temps, l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Depuis cette sortie américaine, et en dépit des efforts des Européens pour maintenir le JCPOA à flot, l'Iran a plusieurs fois commis des entorses à ses obligations, reprenant progressivement ses activités nucléaires. Emmanuel Macron a tenté à plusieurs reprises de faire reprendre le dialogue entre les États-Unis dirigés par Donald Trump et l'Iran, comme lors d'un sommet du G7 à Biarritz en août 2019 ou en marge de l'assemblée générale de l'ONU la même année, mais sans succès. Pour le président français, une nouvelle négociation est désormais nécessaire, car Téhéran «*est beaucoup plus proche d'avoir une bombe nucléaire qu'avant la signature du JCPOA*» et aussi notamment «*parce que nous devons régler également le sujet des missiles balistiques*», en référence aux capacités iraniennes de menacer ses voisins par des missiles. «*C'est le bon moment pour négocier*», alors qu'il y aura des élections présidentielles en Iran en juin qui pourraient changer la donne actuelle en cas de victoire d'un candidat partisan d'une ligne plus dure sur ce dossier. Le Président Macron a également plaidé «*pour trouver un moyen d'impliquer dans ces (nouvelles) discussions l'Arabie saoudite et Israël, partenaires-clés dans la région et directement concernés*». Reste à voir si les tentatives de Macron de simplifier et de se donner un rôle central dans ce dossier sensible seront payantes pour lui ou s'il sera ignoré par Washington et Téhéran qui, bien que favorables à une reprise de l'Accord sur le nucléaire, rechignent, chacun de leur côté, à faire le premier pas. **F. M.**

Birmanie

La contestation s'intensifie, l'armée poursuit les arrestations

Des centaines de manifestants se sont réunis hier à Rangoun pour protester contre le coup d'État qui a renversé le gouvernement civil d'Aung San Suu Kyi, alors que l'armée poursuit les arrestations d'hommes politiques et d'activistes. Plusieurs centaines de professeurs et d'étudiants se sont réunis devant l'Université Dagon à Rangoun, la première manifestation d'importance contre le putsch.

Les manifestants ont fait le salut à trois doigts, un geste de résistance utilisé par des mouvements pro-démocratie notamment en Thaïlande, scandant un vieux chant popularisé lors du soulèvement de 1988 violemment réprimé par l'armée et «*longue vie à Mother Suu Kyi*».

«*Tant qu'ils (les généraux) garderont le pouvoir, nous ne viendrons pas travailler. Si tout le monde fait ça leur système ne tiendra pas*», a déclaré à l'AFP Win Win Maw, professeur du département d'histoire.

Des fonctionnaires de plusieurs ministères ont également cessé temporairement le travail dans la capitale, Naypyidaw,

arborant un ruban rouge, couleur du parti d'Aung San Suu Kyi, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), selon des journalistes de l'AFP.

La veille, des avocats et médecins avaient pris part à la protestation, tandis que des habitants de Rangoun klaxonnaient et tapaient pour la troisième soirée consécutive sur des casseroles pour «*chasser les démons*», les militaires.

Les généraux, qui ont mis brutalement fin lundi à la fragile transition démocratique du pays, poursuivaient les interpellations, malgré les condamnations internationales. Win Htein, 79 ans, vétéran de la LND, «*a été interpellé au domicile de sa fille à Rangoun hier à l'aube*», a indiqué le porte-parole du parti.

«*Je m'attends à être arrêté, mais je ne suis pas inquiet. Nous sommes habitués à la lutte pacifique*», avait déclaré mercredi sur RFI Win Htein, qui a passé plus de vingt ans en détention sous la junte de 1989 à 2010.

Min Htin Ko Ko Gyi, un réalisateur, qui a déjà fait de la prison pour avoir critiqué l'armée, a également été interpellé, d'après

son neveu.

Quatre jours après l'arrestation d'Aung San Suu Kyi, toujours détenue au secret et inculpée pour avoir enfreint une obscure règle commerciale, près de 150 responsables politiques et activistes ont été arrêtés, d'après les données de l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, une ONG basée à Rangoun.

Les événements en Birmanie restent au cœur de l'agenda international.

Le Président américain Joe Biden a exhorté les généraux putschistes à «*renoncer au pouvoir*», son administration envisageant des «*sanctions ciblées*» contre certains.

En revanche, l'ONU a adouci le ton. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration commune, exprimant sa «*profonde préoccupation*» et appelant à la libération des détenus, mais ce texte ne condamne finalement pas le coup d'État.

La Chine et la Russie se sont opposées à une telle formulation, selon des diplomates s'exprimant sous couvert d'anonymat.

Libye

Le Comité militaire mixte (5+5) examine la réouverture de la route côtière

■ La réouverture de la route côtière et sa sécurisation ont été les principales thématiques abordées, jeudi, par le Comité militaire mixte libyen (5+5), réuni à Syrte, à l'Est de la Libye, dans le cadre du 7^e round des réunions régulières entre les deux parties, a indiqué la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul).

Par Lyes G.

«Le Comité militaire mixte libyen (5+5) a axé ses discussions, jeudi, sur la nécessité d'accélérer la réouverture de la route côtière et sa sécurisation en vue de faciliter les déplacements des citoyens et l'acheminement des marchandises», a précisé la Manul dans un communiqué.

«Les discussions de jeudi ont vu la présence outre des membres du Comité militaire, des démineurs issus des deux parties et des experts de l'ONU», a ajouté la Mission onusienne, soulignant que «d'autres thématiques seront abordées dans les prochains jours».

«Il s'agit, notamment, de la thématique de retrait de tous les mercenaires et forces étrangères présentes en Libye, une contrainte qui commence à peser sérieusement sur le cours du processus de dialogue libyen qui a atteint des étapes importantes», indique-t-on de même source.

Le retrait des mercenaires et des forces étrangères est désormais le souhait de beaucoup de parties dont l'ONU, l'Union africaine(UA), l'UE et la Ligue des Etats arabes.

Selon les estimations fournies par l'ONU en décembre, «il y a encore quelque 20 000 forces étrangères et/ou mercenaires et 10 bases militaires occupées totalement ou partiellement par des forces étrangères en Libye, en violation de la souveraineté libyenne».

Le délai de 90 jours accordé à l'évacuation des mercenaires et des forces étrangères de

Libye a expiré le 23 janvier dernier, sans qu'un nouveau mécanisme ou accord n'ait été trouvé.

La Manul se félicite de la réunion du Comité militaire mixte

La Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) s'est félicitée jeudi de la tenue du 7^e round des réunions régulières du Comité militaire mixte libyen (5+5) à Syrte, dans l'Est de la Libye, a indiqué un communiqué publié jeudi sur le site de la mission.

«La Manul se félicite de la convocation du 7^e cycle du Comité militaire mixte (5+5) du 4 au 7 février, pour poursuivre la planification de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020 à Genève», précise le texte.

Enfin, «le Comité achèvera les discussions avec la Manul sur les exigences nécessaires pour le déploiement d'observateurs de l'ONU à l'appui du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu», ajoute le communiqué.

Vendredi, vote sur le Conseil exécutif unifié

Le vote sur le Conseil exécutif unifié (Conseil présidentiel + poste de Premier ministre) en Libye devait avoir lieu, hier à Genève, sous l'égide de l'ONU, a indiqué, jeudi, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul).

«Les membres du Forum politique de dialogue libyen (LPDF) voteront, vendredi (hier, ndr), pour le Conseil présidentiel et le



Ph. > D. R.

poste de Premier ministre», a fait savoir la Manul dans un communiqué rendu public, précisant que «seules les listes qui correspondent aux conditions prévues par le mécanisme de sélection du Conseil exécutif unifié seront retenues».

L'option pour la formule des listes a été choisie pour le Conseil présidentiel, en raison de l'échec des 24 candidats à obtenir, mardi, le seuil requis, à savoir 70 % des voix, et ce, conformément aux termes du mécanisme de sélection du

Conseil exécutif unifié adopté par les membres du LPDF.

Les 21 candidats au poste de Premier ministre ont été tous auditionnés par les membres du LPDF en ce qui concerne leurs programmes et visions quant à la gestion de la période de transition devant s'étaler jusqu'aux élections de décembre prochain.

La chef de la Manul et représentante spéciale par intérim de la Manul en Libye, Stéphanie Williams, a indiqué, mercredi, que tous les candidats au poste de Premier ministre ont «signé

un engagement relatif au respect de la feuille de route tracée, à la tenue des élections à la date fixée préalablement et au respect des résultats du scrutin».

Le vote sur le Conseil exécutif unifié se tient au cours d'un nouveau cycle des pourparlers interlibyens à Genève en Suisse (du 1^{er} au 5 février), sous l'égide de l'ONU. Le Conseil exécutif unifié aura pour mission de réunifier les institutions libyennes et assurer la sécurité d'ici aux prochaines élections prévues le 24 décembre prochain. L. G.

GB/Sahara occidental

Les produits sahraouis introduits au Royaume-Uni doivent comporter un étiquetage d'origine

Les produits provenant du Sahara occidental introduits au Royaume-Uni ne sont pas considérés comme des produits originaires du Maroc et doivent comporter des indications claires concernant leur vraie origine, a déclaré la sous-secrétaire d'Etat britannique à l'environnement et aux affaires alimentaires et rurales, Victoria Prentis. «Afin de se conformer à la disposition légale interdisant de tromper le client, en vertu de l'article 7.1 du règlement 1169/2011 relatif à la fourniture d'informations aux consommateurs sur les denrées alimentaires, les

produits provenant du Sahara occidental doivent comporter un étiquetage indiquant qu'elles proviennent du Sahara occidental et non du Maroc», a expliqué Victoria Prentis en réponse à une question adressée par le député britannique, Ben Lake, membre de la Chambre des communes. Elle a rappelé, dans ce sillage, que «toute information trompeuse, y compris sur l'origine ou la provenance des denrées alimentaires, est interdite», précisant que les principes sous-jacents des règles d'étiquetage des denrées alimentaires impliquent que «les informations fournies sur

les denrées alimentaires doivent permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés».

Par ailleurs, Victoria Prentis a expliqué que le nouvel accord d'association Royaume-Uni-Maroc, en vigueur depuis le début de l'année en cours, «s'applique de la même manière que les accords UE-Maroc» et ce, conformément à l'arrêt de la Cour de justice européenne sur cette question et à la modification ultérieure de l'accord d'association UE-Maroc.

La sous-secrétaire d'Etat a affirmé que le gouvernement britannique considérait

le Sahara occidental comme un territoire dont le statut est «indéterminé».

Le 28 janvier dernier, le ministre d'Etat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le Commonwealth Office, James Cleverly, a répondu à une question similaire adressée par la députée travailliste, Kim Johnson.

«Le Sahara occidental n'est pas inclus dans le territoire couvert par l'accord d'association conclu entre le Royaume-Uni et le Maroc, comme le précise l'article de l'accord relatif à l'aspect territorial», avait-il indiqué. M. O.

Covid-19/Tunisie

1 270 nouveaux cas confirmés et 68 décès en 24 heures

Le ministère tunisien de la Santé a signalé jeudi 1 270 nouvelles contaminations au Covid-19 et 68 décès supplémentaires liés à la maladie dans l'ensemble du pays au

cours des dernières 24 heures.

Ainsi, le pays totalise 213 949 cas confirmés, dont 7 048 décès et 169 300 guérisons, depuis le 2 mars 2020.

Le 3 février, 1 929 patients

atteints du virus étaient hospitalisés en Tunisie, dont 406 en réanimation et 141 autres sous respiration artificielle.

Les autorités tunisiennes ont mis en œuvre une panoplie de

mesures barrières pour lutter contre la propagation du Covid-19 dans le pays, y compris un couvre-feu nocturne de 20h00 à 06h00, l'interdiction de tout rassemblement dans l'espace

public, des manifestations culturelles et des activités politiques, la fermeture des cafés et restaurants à partir de 19h00.

R. T.



CAN-2023/U17

Le MJS donne son accord pour la candidature de l'Algérie

LE MINISTÈRE de la Jeunesse et des Sports (MJS) a donné son accord pour la candidature de l'Algérie à l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 des moins de 17 ans (U17), a annoncé, jeudi, la Fédération algérienne (FAF) sur son site. «La Fédération algérienne de football, qui a introduit une demande dans ce sens, devra prendre les dispositions nécessaires permettant de garantir une meilleure présentation et promotion du dossier de candidature», précise l'instance fédérale dans un communiqué. Concernant la demande introduite par la FAF auprès du MJS pour accueillir la finale de la Ligue des champions africaine ou celle de la Coupe de la Confédération 2020-2021, «ladite demande est en attente», a

appris l'APS auprès de la fédération. Cette demande fait suite à l'ouverture par la Confédération africaine de football (CAF) des candidatures pour accueillir les finales des compétitions continentales des clubs pour l'actuelle édition. Pour rappel, la CAF a lancé le 18 janvier un appel à candidatures pour l'organisation des finales de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération 2020/2021, prévues en juillet prochain. Depuis la saison dernière, les finales des compétitions interclubs se jouent sur un seul match. La finale de la Coupe de la Confédération se déroulera le 10 juillet et celle de la Ligue des champions aura lieu le 17 juillet. Cependant, la CAF se réserve le droit de changer les dates susmentionnées.

Cross scolaire

Les épreuves du Championnat d'Algérie fixées à fin mars

LA FÉDÉRATION algérienne du sport scolaire (FASS) a fixé pour fin mars prochain le début des épreuves du Championnat national de cross-country, alors que les étapes régionales commencent le début du même mois à Djelfa et Chlef, a-t-on appris, jeudi, auprès de la fédération.

«Nous allons mettre à profit la période des vacances scolaires du mois de mars pour permettre aux jeunes athlètes scolarisés de participer, début mars, aux compétitions régionales de cross et éventuellement aux épreuves du championnat national prévues la fin du même mois», a précisé à l'APS le président sortant de la FASS, Abdelhafid Izem. Le président de la FASS s'est dit, par ailleurs, «satisfait de la réouverture des salles de sport qui réjouit également les athlètes des différentes disciplines. Maintenant, nous allons nous employer à constituer l'élite sportive au sein

des établissements scolaires, et à assurer sa formation et son suivi». S'agissant de la date de la tenue des deux prochaines Assemblées générales (ordinaire et électorale) de la fédération, Abdelhafid Izem a expliqué qu'«après la mise à l'écart de quatre présidents de ligues régionales appelés à d'autres missions au sein de la même instance, nous attendons l'élection de nouveaux présidents afin que nous puissions à notre tour fixer la date de la tenue des deux Assemblées générales».

La Fédération algérienne de sport scolaire a signé le 13 janvier dernier un protocole d'accord avec huit fédérations sportives, pour l'expansion du projet d'intégration de plusieurs disciplines dans les établissements scolaires et la promotion de la pratique sportive chez les élèves.

Fédération algérienne d'athlétisme

La candidature de Kamel Benmissi finalement retenue

LA CANDIDATURE de Kamel Benmissi au poste de président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), rejetée une première par la commission de candidatures, a été finalement retenue par la commission de recours, a appris l'APS jeudi auprès de l'instance fédérale.

Après le rejet de sa candidature conformément à la note méthodologique du ministère de la Jeunesse et des Sports, l'ancien président de la FAA, Benmissi, avait introduit un recours qui a abouti.

Les dossiers des trois autres candidats confirmés au poste de président de la FAA sont : Yacine Louail (ancien athlète), Mourad Benslimani (Ligue de Médéa) et Farid Boukails (Ligue de Tizi-Ouzou). Par ailleurs, les dossiers de 28 candidats ont été retenus pour un poste au sein du nouveau Bureau fédéral de la FAA. L'Assemblée générale électorale de la FAA est prévue le 8

février au siège du Comité et sportif algérien (COA), à Alger.

LE BIG DERBY algérois qui devait opposer l'USM Alger au MC Alger pour le compte de la 12^e journée de la Ligue I et qui devait se jouer dimanche à 15h au stade Omar-Hamadi d'Alger a été reporté à une date ultérieure. Le report vient après une demande du Mouloudia qui s'apprête à débiter la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique et son premier match face aux Egyptiens du Zamalek. Les Usmistes ont donc été fair-play et voulu aider leurs voisins, surtout que ces derniers s'apprêtent à disputer une compétition africaine qui demande une certaine concentration en plus du fait qu'ils se doivent

Ligue I (12^e journée)

Le leader en appel, l'OM et le CRB en danger

■ Le leader de la Ligue I, l'Entente de Sétif, sera en appel lors de cette 12^e journée, en recevant à domicile le MC Oran, dans un match qui reste très important pour l'Aigle Noir.



Les Sétifiens appelés à se ressaisir à domicile

Par Mahfoud M.

Les gars des Hauts-Plateaux, qui se comportent très bien à l'extérieur de leurs bases, trouvent toutes les peines du monde à s'imposer sur leur propre stade. En effet, les Sétifiens calent régulièrement à domicile et n'arrivent pas à engranger un grand nombre de points. Les protégés de Nabil El Kouki se doivent donc se ressaisir au plus vite et réussir un nouveau départ avec la réception des Hamraoua pour consolider leur fauteuil de leader et éviter le retour des concurrents à leur hauteur. Les coéquipiers de Karaoui devront quand même faire très attention à cette équipe du MCO, capable du meilleur comme du pire. De son côté, le dauphin, l'O Médéa, sera en danger lors de cette journée en se rendant à Skikda pour y affronter la jeunesse locale. Les Médécens, qui restent sur un nul face au CRB lors du match de mise à jour disputé mercredi dernier, tenteront

de revenir avec un résultat probant lors de cette rencontre. Pour sa part, le Chabab Belouizdad donnera la réplique à l'ASO Chlef au stade Boumezzag de Chlef et risque d'y laisser des plumes. Les gars de Laâkiba sont conscients qu'il leur faut tout au moins éviter la défaite qui les éloignerait de la lutte pour le titre qu'ils souhaitent défendre après l'avoir décroché la saison passée. La JS Kabylie, qui souffle le chaud et le froid, se déplace au stade du 20-Août pour y rencontrer le Nasr d'Hussein-Dey qui revient en force après avoir décroché deux succès consécutifs à l'extérieur de ses bases et tentera donc de faire la passe de trois en remportant une autre victoire. La JS Saoura, qui reste dans le peloton de tête, donnera la réplique au CA Bordj Bou-Arréridj et ne devrait pas trouver de peine à l'emporter, surtout que les Bordjiens traversent une crise qui les met dans une situation de relégable. Pour ce qui est du reste des matchs, les locaux partent logiquement avec les faveurs du

pronostic, même si en football tout reste possible. Pour ce qui est du derby entre l'USMA et le MCA qui devait être le choc de cette journée, il est reporté à une date ultérieure pour permettre au «Doyen» de préparer le match comptant pour la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique face aux Egyptiens du Zamalek, dans une rencontre qui s'annonce très difficile et qu'il faudra préparer dans la sérénité après la période de crise traversée tout récemment.

M. M.

Samedi 6 février 2021 :	
ASAM-USMBA	(14h30)
NAHD-JSK	(14h30)
ESS-MCO	(14h30)
NCM-RCR	(15h)
WAT-PAC	(15h)
USB-CSC	(15h)
JSMS-OM	(15h)
ASO-CRB	(15h)
JSS-CABBA	(15h)
USMA-MCA	(reporté)

Sur demande du MCA

Le big derby algérois reporté

ménager leurs efforts pour jouer à fond cette rencontre pour tenter de réussir leur entame dans cette compétition qui reste très importante à leurs yeux. Toutefois, la direction des Rouge et Noir avait tenu à démentir les rumeurs faisant croire que le match sera délocalisé pour se jouer ailleurs qu'au stade de Bologhine. Les dirigeants estiment qu'il n'y a pas lieu de délocaliser cette rencontre, étant donné que le club est habitué à recevoir sur ce stade, d'autant plus que le match se jouera à huis clos et il n'y a pas ce fallacieux prétexte de jouer dans un stade qui accueille un plus grand nombre de supporters, puis-

qu'on est dans un contexte de crise sanitaire et les supporters sont interdits d'entrée au stade.

Neghiz débarqué, Amrani pour le succéder ?

Sur un autre plan, la direction du Mouloudia d'Alger a officiellement procédé à la résiliation du contrat du coach du Doyen des clubs algériens, Nabil Neghiz, après la mauvaise série de résultats décrochés récemment. Le Mouloudia reste sur une défaite face à la JS Saoura alors qu'il s'était contenté d'un nul (1/1) face à l'US Biskra, résultats qui ont été mal accueillis par les responsables du club qui souhai-

tent décrocher un titre cette saison, surtout que ce sera celle du centenaire et qu'ils voudraient obtenir au moins un titre pour l'offrir en guise de cadeau aux supporters qui attendent depuis longtemps que leur club fêtiche renoue avec les titres. Par ailleurs, on croit savoir que la direction du MCA s'apprête à conclure avec l'ancien entraîneur du CRB et du CSC, Abdelkader Amrani, qui pourrait bien être le prochain entraîneur de l'équipe, sachant qu'il a l'expérience voulue pour prendre en main un aussi prestigieux club comme le Mouloudia d'Alger.

M. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Zones d'ombre

62 % des projets réalisés

LE CONSEILLER du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merad, a fait état de la concrétisation de 62 % des projets décidés au profit des zones d'ombre pour une enveloppe de 9 200 milliards de centimes, évoquant le lancement prochain de nombreux autres projets. Dans un entretien à l'APS, M. Merad a précisé au sujet de l'état d'avancement des projets destinés aux zones d'ombre, que sur les 13 089 projets arrêtés pour un budget de 19 000 milliards de centimes, 8 191 ont été réalisés pour 9 200 milliards de centimes. Les projets en cours de réalisation, au nombre de 2 353, représentent 19 % de l'ensemble des projets financés, alors que 2 545 autres sont en attente de lancement, a-t-il fait savoir. Dans ce contexte, M. Merad a souligné que la recherche de ressources de financement de ces projets «n'est pas chose aisée», mais, a-t-il ajouté, «grâce aux efforts déployés, plus de 19 000 projets ont été financés, soit quelque 40 %». Assurant que tous les projets programmés seront réalisés et que ceux financés bénéficieront de mesures prioritaires pour leur parachèvement dans les deux mois à venir, au plus tard, M. Merad a salué «la politique pertinente et judicieuse du président de la République en matière de financement de ces projets». Concernant la prise en charge des zones d'ombre, M. Merad a

affirmé qu'aucun budget n'a été fixé pour cette opération, ajoutant que «le président de la République a mis sur ce dont disposent les wilayas, car il connaît très bien les rouages de l'Administration et les potentiels existant au niveau des wilayas». A ce propos, il a indiqué que la stratégie adoptée par le président Tebboune consiste à faire obligation aux wilayas d'un diagnostic de ces zones et d'un recensement des besoins de la population, en termes de conditions de vie, précisant que l'étape suivante est d'agir pour pallier toutes les insuffisances, partant de l'expérience et de l'intelligence des wilayas dans l'exploitation des cartographies et potentialités de développement de leurs wilayas. Le financement de ces projets se fait également par le recours aux plans de développement et divers fonds de solidarité, comme le Fonds de solidarité des Collectivités locales et le Fonds du développement du Sud, a-t-il expliqué, faisant état de «résultats considérables concrétisés» et du financement de quelque 40 % des projets au profit des zones d'ombre, «ce qui est très important», a-t-il soutenu. Evoquant les dotations budgétaires affectées aux zones d'ombre au titre de la loi de finances 2021, M. Merad a rappelé que sur un total de 100 milliards de DA alloués aux communes, 50 milliards sont alloués aux zones d'ombre.

Y. N.

Cinéma

L'artiste égyptien Ezzat al Alaili est décédé



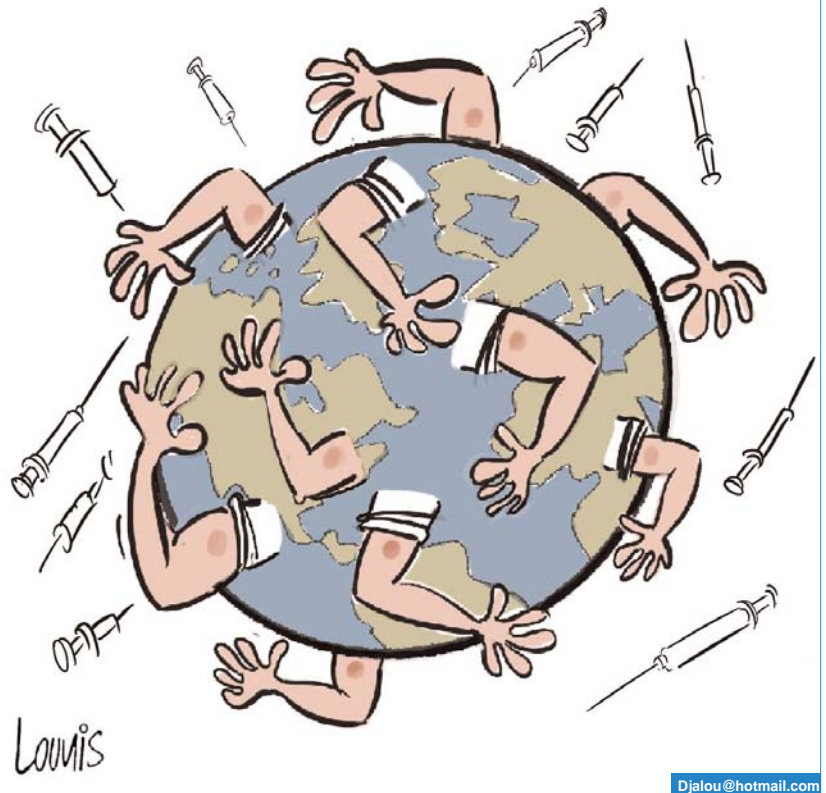
L'ARTISTE égyptien Ezzat al Alaili est décédé hier matin dans le Caire, à l'âge de 86 ans, a annoncé la presse locale.

Diplômé de l'Institut supérieur des arts dramatiques en 1960, Ezzat al Alaili a été, à ses débuts, concepteur de programmes télévisés, avant de décrocher son premier rôle dans le film «Message d'une femme incon nue» en 1962, ayant lancé sa carrière cinématographique. Il a campé plusieurs rôles au théâtre

et au cinéma, notamment en incarnant le rôle principal dans le film «Al arda» (la terre) en 1970, réalisé par Youssef Chahine où il s'est distingué. Sa filmographie est riche de 160 œuvres cinématographiques dont «Tariq ila llat», «Ahl el qima», «Mansouriya», «Tout oua nabout», outre sa participation au film algérien «Le moulin de Monsieur Fabre». Au théâtre, il a joué dans plusieurs pièces, dont «Ahlam ya bakawat» et «Thawrat qaria».

R. C.

Début de la campagne mondiale de vaccination



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Démantèlement d'un réseau de cambrioleurs de domiciles et de magasins

■ Un réseau de malfaiteurs, spécialisé dans les vols de domiciles et locaux commerciaux, a été démantelé par les éléments de la sûreté nationale à Larbaa Nath Irathen (27 km au sud-est de Tizi Ouzou).

Par Hamid M.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, les forces de police de la sûreté de dsaira de Larbaa Nath-Irathen ont procédé, lors d'une patrouille nocturne en date du 1^{er} février 2021, à l'interpellation de deux individus sur le point de

commettre un vol par effraction, qui ont été conduits au siège de la sûreté de daïra pour la suite de l'affaire, a précisé la même source.

Les investigations entreprises ont permis de «déterminer leur implication dans plusieurs actes similaires, perpétrés à travers la wilaya, et donné lieu à la saisie des objets utilisés dans les diffé-

rents méfaits ainsi que la récupération de nombreux objets volés». Présentés au Parquet de Larbaa Nath-Irathen mercredi dernier, ils ont été placés sous mandat de dépôt pour «association de malfaiteurs en vue de la commission d'un vol, vol qualifié, commis de nuit, en réunion avec usage d'un véhicule automobile».

H. M.

Sadeg/CD (ex-Sonelgaz) à Béjaïa

480 agressions d'ouvrages enregistrées en trois années

Les agressions contre les ouvrages de la Sonelgaz (Sadeg/CD)-Béjaïa se sont multipliées ces dernières années, durant lesquelles la concession de distribution de l'électricité et du gaz de Béjaïa (Sadeg/CD) a recensé 480 agressions contre les ouvrages d'alimentation en électricité et en gaz, à travers le territoire de la wilaya de Béjaïa. Selon un communiqué de presse de la Sadeg/CD/ Béjaïa, parmi les agressions d'ouvrages enregistrés, il y a «330 cas d'agression sur les réseaux aériens et souterrains de distribution d'électricité et les 150 autres sur les réseaux de distribution de gaz naturel». La source explique que «ces agressions sont essentiellement dues au non-respect des couloirs de servitude par les réalisateurs des projets d'habitations, notamment les constructions illicites». Ces agressions ont, estime-t-on, «des répercussions négatives sur la qualité du service, sa continui-

té et sur la situation financière de la société par rapport à la quantité d'énergie non distribuée ainsi que le coût de réparation des ouvrages agressés». Ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur et représente un danger sur la sécurité de nos concitoyens puisque des accidents se sont produits et ont provoqué la mort de plusieurs personnes ces dernières années au moment de la manipulation des réseaux électriques. Pour le déplacement des réseaux et des compteurs la réglementation en la matière est très claire. Elle recommande de fournir une demande de déplacement du réseau avec la prise en charge des frais y afférents, sans quoi les auteurs sont exposés à des poursuites judiciaires. La concession de distribution de l'électricité et du gaz de Béjaïa fait face également aux atteintes de tiers lors des travaux de fouilles ou de terrassements qui sont effectués par des entre-

prises étatiques ou privées sans demander l'autorisation et l'assistance du maître d'ouvrage. A ce propos, 630 atteintes au niveau des réseaux gaz et 98 autres sur les réseaux électricité aériens et souterrains ont été enregistrées durant ces trois dernières années. Durant l'année 2020, 12 postes transformateurs d'une capacité de 400 KVA et 160 KVA avaient été réalisés pour un montant financier de 72 727 460 DA, dont 4 postes à Kherrata, 3 à Akbou, 2 à Sidi-Aïch et 3 autres à Béjaïa. De plus, il a été engagé 15 opérations de renforcement des réseaux existants pour un montant de 12 285 150 DA et 12 autres relatives à la réhabilitation et à la création de nouveaux départs pour un montant global de 20 743 220 DA.

Hocine Cherfa